

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	» 40
Réclames.....	—	» 60
Chronique locale.....	—	1.50

Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1894

Tunis, le 8 mars 1894.

LES CRITIQUES

D'UN

Attaché Naval

(Suite et Fin.)

Les eaux tunisiennes sont d'une merveilleuse richesse ; près de 30.000 indigènes vivent de la mer ; outre une remarquable variété de poissons, on rencontre le corail précieux. L'éponge de jour en jour plus recherchée, le poulpe dont se nourrit une partie de l'Orient. Ces trésors sont à la merci du premier venu : étranger ou protégé, marin ou non, chacun peut exercer librement l'industrie de la pêche ; l'Etat se borne à lui demander le quart du produit de son travail. A défaut de surveillance efficace, il n'y a là qu'un encouragement à la fraude déjà surexcitée par les vexations des Mahsoulats.

Si le gouvernement du protectorat ne prend point d'énergiques mesures, une source de revenus et de bien-être sera tarie bientôt.

Les fonds sous-marins sont littéralement mis au pillage : les humbles pêcheries indigènes elles-mêmes n'échappent pas à la déprédation.

Bovos siciliens, Sakolèves grecques, par l'emploi de la gaugava, instrument analogue au chalut de nos pêcheurs, portent le ravage sur les fonds ; partout où ils ont passé, la place est nette ; de larges sillons infertiles s'ouvrent derrière leurs barques ; d'immenses espaces cessent de vivre. En louvoyant le long des côtes, ils relèvent les nasses, propriétés des Arabes, s'approprient le contenu des chambres à poissons, maltraitent les habitants et, au besoin, n'hésitent pas à les envoyer remplacer leurs nasses. On a vu des Siciliens scier les balises des Kerkennah et aller les vendre au marché de Sfax.

Depuis qu'un navire de guerre croise de la Calle à Zarzis, les attentats contre les personnes, prodigieusement fréquents il y a deux ans encore, ont sensiblement diminué. Faute de textes, comment réprimer les attentats contre le domaine public ?

L'Etat vient de prendre récemment une courageuse mesure : il a supprimé le fermage des éponges jusqu'ici concédé à de grandes maisons françaises ; les bénéfices étaient exorbitants, les fermiers n'exploitaient pas toujours leur concession en bons pères de famille. Du moins ils s'ingéniaient à la défendre contre les maraudeurs, puisque le gouvernement ne leur accordait qu'une protection morale et faisait humblement aveu d'impuissance à l'égard des ravageurs de mer.

Aujourd'hui, les fermiers ont disparu, les pillards restent. Enhardis, ils vont pulluler. La Tunisie assistera-t-elle bras croisés à la destruction de son propre bien ?

L'exemple des bancs de coraux du nord de la Régence entre Bône et Bizerte est tristement éloquent : faute de surveillance, ils ont été mis à sac en quelques années par les pêcheurs de Trapani.

Faut-il continuer l'expérience ? Il convient donc, sans perdre une minute, d'établir une police intelligente de la mer, des côtes, des étangs, des lacs, des rivières ; de dénombrer, d'immatriculer les pêcheries (plus de deux mille dans le golfe de Gabès) de décréter des taxes normales, de fixer des zones de protection, de délivrer des patentes pour les pêches spéciales, de perfectionner les procédés, d'interdire les engins dangereux, de poursuivre les pillards quels qu'ils soient, etc., etc.

On le voit, nous ne saurions être taxés d'exagération lorsque nous affirmons que, depuis treize années, rien n'a été fait pour donner une solution complète à la question maritime.

Pareille incurie est inconcevable en présence des dangers de la situation actuelle.

Le gouvernement du Protectorat se doit à lui-même d'en finir avec le régime du laissez faire, laissez passer. Il décourage nos nationaux, est regardé par les indigènes comme un signe de faiblesse, et porte partout préjudice au bon renom de la France.

« La Tunisie est le pays des initiatives fécondes », disait, en 1890, M. Bourde, dans ses très remarquables articles : il en est une que notre Résident général devrait prendre résolument.

Le service de la police des ports a prouvé jusqu'à l'évidence son incapacité ; il est temps de le remplacer par une organisation complète et de créer une administration indépendante.

Cette administration, pour faire œuvre profitable vraiment, embrasserait toutes les différentes branches de la question maritime : police des ports, de la navigation, des pêches, du domaine public maritime. Il lui faudrait sa complète autonomie et une vaste juridiction. Pourquoi persister à rattacher aux Travaux Publics les choses de la mer ? Nous ne connaissons pas en Tunisie de direction plus surchargée de besogne : M. Michaud, l'ancien directeur général des Travaux Publics, disait un jour devant nous : « Je n'ai pas une heure par mois à consacrer aux affaires maritimes. » Mais systématiquement il voulait retenir un titre qu'il considérait comme un des attributs de sa puissance. Son successeur, M. Pavillier, sera certainement moins conservateur.

Le système du groupement des services est le seul logique. En France même la théorie des multiples répartitions a fait son temps. Marseille, Bordeaux, Le Havre, etc., l'ont attaqué vivement : trop de lenteurs, de compétitions d'autorité, trop de complications de toute sorte. A quoi sert-il qu'un agent des ports ressortisse à la fois à la Marine et aux Ponts et Chaussées ; l'ingénieur chargé d'entretenir les passes, les jetées, les phares est-il pour cela homme de mer ? Non certes, et sentant son infériorité il se repose de sa besogne sur le capitaine ou le lieutenant de port.

Notons que ces derniers sont d'ordinaire d'anciens officiers de la marine de guerre rompus aux exigences du métier.

Dans la Régence, le recrutement s'opère de la façon la plus fantaisiste : ici encore pas d'autre règle que le bon plaisir. On a pu voir en charge un capitaine au long cours qui avait reçu les marques d'étonnement des tribunaux pour la manière fâcheuse dont son navire s'était mis au plein.

Les fonctionnaires actuels sont tous empruntés aux degrés les plus humbles de la marine marchande ; remarque digne d'intérêt : sur les 13 lieutenants ou maîtres européens du service, 9 sont Coises ! Quand on sait quelle étroite franc-maçonnerie unit nos compatriotes de la grande île, on conçoit sans peine que les profanes ne doivent pas être admis facilement parmi le redoutable cénacle !

Nous comprenons à merveille qu'une petite caste de privilégiés tienne à conserver un apauvagement considéré presque comme un bien de famille. Le tableau ci-dessous fera voir qu'il est d'essence fort lucrative :

Solde des Officiers et Maîtres de Port

EN FRANCE	
Capitaine de première classe . .	3.000
— de deuxième —	—
Lieutenant de première classe .	2.000
— de deuxième —	1.500
Maître de première classe . . .	1.000
— de deuxième —	800
— de troisième —	700
— de quatrième —	de 200 à 600
— de cinquième —	n'existe pas.

EN TUNISIE	
Capitaine de première classe . .	9.900
Le capit. est aussi chef de service.	
Capitaine de deuxième classe . .	—
Il n'y en a pas dans la Régence.	
Lieutenant de première classe (1).	3.480
— de deuxième clas. (2).	2.880
Maître de première classe (2) . .	1.800
— de deuxième —	1.500
— de troisième —	1.200
— de quatrième —	960
— de cinquième —	720

N. B. — Le secrétaire-interprète du capitaine de port, chef du service, touche annuellement 4.700 francs, alors que le drogman de la Résidence en touche 5.000.

De semblables traitements sont faits pour surprendre ; ils constituent d'intolérables anomalies que nuls prétextes ne pourraient excuser.

Le climat de la Tunisie est plus sain que celui de l'Algérie ; la vie, facile, ne comporte aucune augmentation de dépenses. A part les Travaux Publics, tous les services ont la solde de France. Pourquoi cette administration prétendrait-elle garder le monopole des ruineuses exceptions ?

Cette intention, du reste, n'est certainement pas la sienne : un des premiers actes de M. Rouvier a été d'apporter dans ce département de sérieuses réformes et M. Pavillier a réalisé déjà des économies considérables.

Le budget actuel de la rudimentaire administration des ports suffirait à alimenter une administration autonome.

(1) Les lieutenants de 1^{re} classe sont en outre agents sanitaires et touchent de ce chef un supplément annuel de 600 francs, ce qui porte leur traitement à 4.080 fr.

(2) Les lieutenants de 2^{me} classe et quartiers-maîtres de port de 1^{re} classe touchent comme agents sanitaires un supplément de 300 francs, ce qui porte leur traitement à 3.180 et 2.100 fr.

En ramenant les traitements à leur taux normal, le personnel serait porté du simple au double.

A sa tête, on pourrait placer un officier de la marine de guerre énergique, possédant la pratique et non la théorie des questions nautiques.

Cet officier, autonome et, nous y insistons, relevant uniquement mais étroitement du Résident général, aurait à cœur de doter enfin la Tunisie des lois qu'elle réclame. Deux ans, moins peut-être, suffiraient à ce rude labeur. Autour de lui il saurait grouper des hommes entraînés, bien en main, pénétrés du respect de la discipline.

En France, les braves gens ne manquent pas : maîtres, quartiers-maîtres, jeunes encore, robustes, décorés même, parmi lesquels se recruterait un personnel d'élite, tout heureux, après maintes campagnes, de compter sur un modeste revenu.

Ainsi organisée, la nouvelle administration comblerait enfin les redoutables lacunes que nous avons cru devoir signaler.

M. Rouvier a pris en main la question ; il lui donne à juste titre toute l'attention qu'elle comporte : nous avons en lui pleine confiance.

GÉOVA.

En Algérie, l'administration est très sévère sur le chapitre des liaisons libres qu'elle ne veut tolérer à aucun prix. Elle va même jusqu'à révoquer ceux qui enfreignent les ordres à ce sujet.

Ici en Tunisie, des fonctionnaires de tout ordre — et même de hauts fonctionnaires et principalement ceux-là — ne se gênent pas pour se coller et vivre maritalement aux yeux et au su de tout le monde.

Il serait à désirer qu'on rappelât un peu à l'ordre ces fonctionnaires par trop amateurs du collage.

M. Duvau, administrateur du Journal Officiel Tunisien, un fonctionnaire par conséquent, a-t-il le droit de faire partie du « Syndicat Obligatoire des Viticulteurs » ?

Nous voyons mal M. Duvau faisant partie du bureau du Syndicat, assistant comme tel aux séances de la Conférence Consultative et venant combattre l'opinion du Résident général sur un projet quelconque.

Le Billet de la semaine

COMME L'ANE DE BURIDAN

La « Dépêche » est au paroxysme de la joie. Elle nous notifie bredi-breda qu'elle vient d'apprendre de source absolument certaine que l'auteur des articles perfides et mensongers du « Rappel » n'est autre que M. Lefèvre, administrateur de ce journal ! *Si non è vero è bene trovato !*

Prenez-vous les Français de Tunisie pour d'illustres jobards ou bien cherchez-vous à blanchir la conscience fortement maculée de votre ancien collaborateur ?

Et puisque vous éprouvez un véritable bonheur de raviver le souvenir de ces grossièretés et de ces injustices écrites *ab irato*, nous vous posons, pour la seconde fois, cette question : Partagez-vous et appuyez-vous les idées de la feuille parisienne ?

De cette façon, si réellement votre Château n'est pas coupable des méfaits

que tout le monde, ici, s'accorde à lui reprocher, vous ne serez point dans l'embarras pour satisfaire notre légitime curiosité.

Vos réticences fatiguent on ne peut plus ceux qui tiennent à être fixés sur la moralité de l'écrivain hétéroclite et farouche que vous tâchez d'innocenter.

Il ne s'agit plus, à présent, de mettre la lumière sous le boisseau.

Nous ne cherchons nullement à vous donner de la tablature, car il est facile à vous de nous faire connaître votre opinion.

Vous vous en garderez bien, car vous savez pertinemment que la « Petite Tunisie » saura puiser à bonne source des renseignements précis et trouver l'auteur qui a la lâcheté de se cacher sous l'anonymat.

Et c'est pour cette raison que vous resterez indécis comme l'âne de Buridan entre deux mesures d'avoine.

Votre réponse donc consistera en un mutisme invincible. En agissant de la sorte sachez que vous n'obtiendrez pas gain de cause, car dans tous pays le silence prête à équivoque et on estime bien maigrement ceux qui montrent, comme vous le faites aujourd'hui, une inconstance que rien n'excuse ou plutôt qui est trop justifiée.

C'est malheureux à dire, doux seigneurs, mais vous tombez de Charybde en Scylla !

L. DE PEYRAUD.

La Chambre de Commerce, dans sa séance du 27 février, a voté l'excellente motion suivante :

Les fonctions de membre de la Chambre de Commerce étant essentiellement actives, les membres qui, sans motif légitime agréé par la Chambre, s'abstiendront de prendre part à ses délibérations, pendant six mois, seront considérés comme démissionnaires. Il sera pourvu à leur remplacement aux plus prochaines élections partielles.

Les membres qui cesseraient d'avoir leur domicile effectif dans la circonscription nord de la Régence seront de plein droit considérés comme démissionnaires et remplacés aux plus prochaines élections.

Voilà qui est parfait.

Nous avons vu avec beaucoup de peine un établissement financier de notre ville, auquel nous portons beaucoup d'intérêt, pour la bonne raison que nous en sommes actionnaire, placer à sa tête un monsieur qui aurait dû être le dernier qu'on dut aller chercher.

C'est une mauvaise acquisition qu'a faite là, cet établissement. Dieu fasse qu'il n'ait pas à s'en mordre les doigts plus tard

A propos du Casino

Il n'y a pas d'erreur ! Les rédacteurs ambitieux et ambigus de la feuille atonique sont tous d'incomparables ardélions.

Aucune affaire n'échappe à leurs yeux et à leurs oreilles ; ils en connaissent les tenants et aboutissants et en informent leurs lecteurs.... quatre ou cinq jours après !....

Si nous ne nous trompons, ils ont eu la primeur pour ce qui concerne les.... plans du Casino.

Un écrivain, c'est très probablement celui qui a chaussé les bottes de Pindare, s'en fut à la Municipalité pour voir et toucher ces parchemins se voulant convaincre, comme le légendaire saint Thomas.

A dire vrai, il était guidé par une bonne inspiration, car depuis une éternité on nous parlait de ces plans soumis, paraît-il, à l'approbation du gouvernement tunisien.

La « Dépêche » insiste pour qu'on expose ces méritants travaux ; à quoi bon ?

Nous demandons, nous, qu'ils soient remis, sans plus tarder, aux mains des entrepreneurs afin que nous puissions voir, à bref délai, de nombreux groupes de Français employés.

Nous estimons donc qu'il serait rationnel et logique de donner, dès à présent, les premiers coups de pioche.

Une foule de nos compatriotes sont, depuis fort longtemps, sans ouvrage et cette triste situation vient augmenter l'amertume de leur exil et leur en faire supporter un poids plus écrasant.

Nous avons le ferme espoir, plus que cela, la conviction absolue que M. Seigle, adjudicataire des travaux du Casino n'emploiera, autant que faire se pourra, que des Français pour l'édification de ce beau monument.

Si la main-d'œuvre italienne baisse de jour en jour par suite de l'arrivée de centaines d'immigrants, ce n'est pas une raison pour laisser croupir dans la misère, en un pays où flotte notre drapeau, nos concitoyens dont la vie moins frugale a plus d'exigences.

Nous reviendrons sur ce sujet en temps opportun.

L. DE P.

Nous apprenons avec peine que l'explorateur Messaoud Djebari, interprète de l'armée d'Afrique et gendre de notre excellent et sympathique concitoyen le docteur Kaddour ben Larbey dont nous avons annoncé le prochain retour parmi nous est en ce moment gravement malade à Porto-Novo.

Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de ce vaillant explorateur et espérons que sa robuste constitution aura raison du mal qui le retient loin des siens.

Si nous en croyons les journaux algériens, les actions de la Banque de l'Algérie seraient tombées à 630 francs.

Il y a cinq ou six ans, alors qu'il était question de la création en Tunisie soit d'une Banque d'Etat, soit d'une succursale de la Banque de l'Algérie les dites actions valaient plus de deux mille francs.

LE CHEMIN DE FER DE SOUK-EL-ARBA A TABARKA

Au sujet de la ligne de chemin de fer de Souk-el-Arba à Tabarka demandée par M. Féret à la dernière session de la Chambre d'Agriculture, M. Riban ne partage pas l'opinion de M. Féret sur l'opportunité d'un chemin de fer reliant Souk-el-Arba à Tabarka, pas plus que sur la possibilité d'un port sur ce dernier point. Tabarka est, en effet, l'un des plus mauvais mouillages de la côte tunisienne ; le transbordement des marchandises y est extrêmement difficile. Il rappelle que cette question a été agitée au cours de la dernière Conférence et que M. le directeur général des Travaux Publics a déclaré que la construction d'un port à Tabarka entraînerait des dépenses trop considérables pour le budget tunisien.

L'établissement de la ligne Souk-el-Arba-Tabarka aurait d'ailleurs pour résultat immédiat, de détourner, du port de Tunis, le trafic considérable en céréales de la région de Souk-el-Arba, Souk-el-Khmis et Béja. Etant donné les sacrifices que le gouvernement s'est imposés pour la construction de ce port, tous les efforts doivent tendre à en augmenter le trafic. L'établissement d'une voie ferrée entre Souk-el-Arba et Tabarka provoquerait précisément le résultat opposé.

M. de Carnières dit que les assertions de M. Riban lui paraissent exagérées. Tabarka est, certainement, l'un des mauvais points de la côte. Toutefois, d'après des renseignements recueillis sur place, il serait possible d'y établir, non pas un port accessible aux vaisseaux de fort tonnage, mais une sorte de rade-abri, de port au cabotage, réservé, par la force des choses, aux petits caboteurs, mahonnes et, en général, à toutes les embarcations de moindre importance. La construction d'un port ainsi compris ne dépasserait pas une somme très minime, 60,000 francs environ. C'est, du moins, l'avis d'un ingénieur.

Le trafic de ce port ne tarderait pas d'ailleurs à devenir considérable, si l'on en juge par les statistiques officielles qui établissent que, depuis onze ans, le chiffre des marchandises embarquées et débarquées à Tabarka, a décuplé.

M. de Carnières ne croit pas que le port de Tunis subisse le moindre préjudice du fait de l'établissement de la ligne Souk-el-Arba-Tabarka. En effet, l'exécution de cette ligne, quelque désirable qu'elle soit, ne saurait être entreprise que postérieurement à celle du Kef à Tunis, ligne dont l'utilité est encore plus grande. Or, la production en céréales de la région du Kef est déjà considérable, elle alimente actuellement le marché de Souk-el-Arba et son appoint y est des plus importants. Par l'établissement d'un chemin de fer reliant le Kef à Tunis, cette production ne pourra qu'être encore augmentée et se déversera, en outre, toute entière sur le port de Tunis, augmentant ainsi le trafic de ce port dans d'importantes proportions. L'inconvénient d'une diminution de ce trafic par le fait d'une ligne reliant Souk-el-Arba à Tabarka sera donc largement compensé.

Un autre point de vue est également à considérer. La région comprise entre Souk-el-Arba et Tabarka est essentiellement forestière ; d'une productivité à peu près nulle, au moment de l'occupation, ces forêts ont été, dans ces dernières années, convenablement aménagées. Leur mise en exploitation, intelligemment conduite par l'administration des Forêts, commence déjà à donner des résultats ; c'est ainsi que, tout récemment, 60,000 traverses ont été fournies à la Compagnie Bône-Guelma. Cette production va d'ailleurs sans cesse en augmentant ; mais les produits forestiers sont des produits pauvres qui, à cause de la modicité de leurs prix, ne peuvent supporter des frais considérables de transport ; il est donc de toute importance de leur assurer une viabilité peu coûteuse, et l'on ne peut arriver à ce résultat que par l'établissement d'une voie ferrée. (Nous constatons avec regret que M. de Carnières est moins ferré en connaissances forestières que sur la grammaire.)

Ce n'est pas tout ; voter le principe d'un chemin de fer entre Souk-el-Arba et Tabarka est bien, mais il faudrait également demander la réfection de la route qui unit ces deux localités, et dont l'état est absolument désastreux, surtout entre Aïn-Draham et Tabarka.

M. Terras ne partage pas l'opinion de M. de Carnières ; il rappelle combien le budget tunisien est restreint et à combien de dépenses il a déjà à faire face. Après la construction des ports actuellement décidés, peu de pays seront, sous ce rapport, aussi bien dotés que la Tunisie et une nouvelle création de ce genre serait une véritable surperfection.

Comment, d'ailleurs, est-il pourvu aux dépenses qu'entraîne la construction des ports tunisiens ? Par l'établissement de taxes de toutes sortes, d'abri, de stationnement, d'accostage, de transbordement, de remorquage qui grèvent lourdement la navigation et dont les producteurs reçoivent le contre-coup.

M. Terras rappelle aussi combien la Chambre d'Agriculture a eu à lutter, dans l'établissement des taxes du port de Tunis, pour n'arriver, en définitive, qu'à des concessions assez restreintes. Comment peut-on espérer obtenir dans l'avenir une diminution de ces droits, si l'on augmente continuellement la source des dépenses ? En outre, la nouvelle ligne entrerait en concurrence avec celle de la Medjerdah et lui enlèverait une grande partie de son trafic. Les colons de cette région sont déjà assez enclins à se plaindre de l'élévation des tarifs de la Compagnie Bône-Guelma ; croient-ils, dans ces conditions, pouvoir en demander la diminution à la Compagnie ? Ne serait-il pas plus sage d'abandonner le projet d'un pareil chemin de fer et de tâcher d'obtenir de la Compagnie Bône Guelma, l'établissement, sur la ligne de la Medjerdah, de tarifs différentiels d'exportation ?

En résumé, que des facilités d'embarquement soient accordées à Tabarka, par des aménagements sommaires ; que la route qui joint cette localité à Souk-el-Arba soit refaite et convenablement mise en état, rien de mieux ; mais l'on ne saurait songer à la construction d'un chemin de fer et d'un port, dont il faudrait rémunérer l'exploitation aux dépens du port de Tunis et d'une ligne déjà existante.

M. Féret répond que si l'on ne construit pas le chemin de fer qu'il propose, il est à craindre de voir, dans un avenir

plus ou moins rapproché, les produits des marchés de Souk-el-Arba, de Souk-el-Khmis, de Béja se détourner sur l'Algérie et aller alimenter le port de la Calle. M. Féret rappelle les propositions récentes du Conseil général de Constantine pour l'établissement, à ses frais, d'une route reliant Souk-el-Arba à la Calle. Ces propositions ont été, il est vrai, repoussées par la Conférence Consultative, mais rien ne garantit qu'elles ne seront pas reprises et qu'elles finiront peut-être par aboutir. Un seul moyen se présente de les empêcher de les renouveler, en leur enlevant toute raison d'être ; c'est celui qui consiste à adopter le chemin de fer proposé par M. Féret.

M. Riban ne croit pas — avec raison — que les craintes de M. Féret soient fondées ; aucune route n'existe, reliant Souk-el-Arba à l'Algérie, et il ne croit pas qu'une telle route puisse se faire. Le danger de voir le commerce de cette région s'égarer vers l'Algérie est purement chimérique, tandis que celui qui menace le trafic du port de Tunis ne serait que trop réel, si le vœu de M. Féret venait à être pris en considération.

Dans toute cette question, deux choses fort simples sont à considérer : Les localités de Souk-el-Arba et de Souk-el-Khmis sont deux marchés de céréales des plus importants, du trafic desquels bénéficie à l'heure actuelle le port de Tunis. La ligne Souk-el-Arba-Tabarka réaliserait sur celle de la Medjerdah (Souk-el-Arba-Tunis) une économie de trajet de 43 kilomètres. Il est de toute évidence, que dans ces conditions, les produits de la région abandonneraient le chemin de Tunis pour se diriger sur Tabarka.

Bref, M. de L'Espinasse dit qu'il ne faudrait pas laisser s'égarer la discussion. Il faut considérer la question à un point de vue plus large. Le budget de la Tunisie est malheureusement trop restreint pour permettre de donner encore à des intérêts locaux, quelque puissants qu'ils puissent être, toute satisfaction.

Hier, c'était la région du Kef qui demandait sa voie ferrée ; aujourd'hui c'est Souk-el-Arba qui réclame un embranchement sur Tabarka, malgré les facilités indiscutables que procure à cette région la grande ligne de la Medjerdah.

La Chambre d'Agriculture ne pourrait vraiment, sans avoir l'air de faire acte de parti, recommander au gouvernement la construction prochaine de lignes, dont l'utilité n'est pas démontrée. Mieux vaut s'en tenir aux grandes lignes de pénétration qui relieront entre eux les principaux centres de production et satisfieraient les intérêts actuels, tout en faisant une large part aux intérêts d'avenir de la colonisation.

M. de L'Espinasse ajoute qu'il a toujours déploré, pour sa part, la ligne de Tunis à Sousse, par Hammamet et Enfidaville, qui fait la part trop belle à un groupe de colons déjà desservis par une route excellente, et cela sans ouvrir à la colonisation les régions centrales menacées de rester longtemps encore improductives, faute de communications suffisantes et de débouchés possibles. Mieux vaudrait, aujourd'hui, que la Chambre d'Agriculture insiste auprès du gouvernement pour lui demander un programme complet du second réseau tunisien qui relierait définitivement le nord au sud pour lequel rien n'a encore été fait et où la colonisation ne s'aurait s'établir, si le pays reste ainsi privé de toute voie de communication. Kairouan, Sfax, Gafsa, toute la partie centrale de la Tunisie, dont la fertilité frappe tous ceux qui l'ont parcourue, sont, jusqu'à présent restées en dehors de tout : il semblerait vraiment que nul ne songe à l'avenir qui leur est réservé, le jour où des voies ferrées leur apporteront la richesse et la vie.

M. Féret dit que sa proposition n'a d'autre but que de sauvegarder les intérêts du marché de l'ouest tunisien. Ses sympathies pour le sud sont vives ; il croit l'avoir prouvé en votant le principe du chemin de fer de Gafsa à Sfax. Mais la ligne qu'il propose actuellement lui paraît présenter trop d'importance au point de vue de la défense de l'ouest tunisien contre les empiètements de l'Algérie, pour qu'il puisse en abandonner le projet.

M. de L'Espinasse reconnaît la vérité des assertions de M. Féret ; mais tout en

faisant les réserves les plus entières, comme il vient de le dire, sur l'opportunité et l'urgence de la ligne en discussion, il ne pourrait vraiment admettre que l'Etat refusât une garantie d'intérêt pour la ligne de Gafsa à Sfax, qui offre tous les caractères et tous les avantages d'une ligne de pénétration, s'il en accordait une aux lignes du Kef et de Tabarka.

Les conclusions du rapport de M. Féret sont mises aux voix et repoussées à la majorité.

C'est parfait.

Nous nous occuperons à partir de notre prochain numéro de la situation faite aux habitants de la Goulette par suite de l'ouverture du port de Tunis. Nous recevrons avec plaisir tous les renseignements que l'on voudra bien nous envoyer à ce sujet.

Echos Tunisiens

Sage-Femme de 1^{re} classe

Madame DUMAS, sage-femme de première classe de la Faculté de Montpellier, 18, rue Es-Sadikia, installée récemment à Tunis, a l'honneur de prévenir le public qu'elle donne des consultations tous les jours de 1 heure à 3 heures du soir.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à mardi la publication d'une intéressante lettre sur la captivité de notre collaborateur et ami H. Le Collu.

PIANOS 1^{re} qualité

7, rue d'Allemagne, Tunis, rez-de-chaussée de gauche.

Pas de subvention théâtrale

Nous avons annoncé que notre municipalité avait décidé de ne voter aucune indemnité pour la saison théâtrale 1894-95.

Nous croyons savoir pourquoi la municipalité a pris cette détermination.

Il paraît que l'architecte de M. Seigle, qui est, dit-on, depuis cinq ou six jours à Tunis, aurait assuré à M. Cambiaggio que le Casino pourrait être construit en six mois et ouvrir, par conséquent, ses portes au public vers le 15 novembre prochain.

Le Casino arriverait ici tout prêt, ce ne serait qu'une question de montage et les fondations à faire.

Nous souhaitons vivement qu'il en soit ainsi afin de pouvoir fêter en novembre l'ouverture de cet établissement.

Grand Restaurant du Café de Tunis

Service de 1^{er} ordre à la carte. G^o Vins.

Nous apprenons que M. Maugue vient d'arriver à Bizerte où il va prendre la direction de l'agence de la Cie Transatlantique en remplacement de M. Spizichino, démissionnaire.

On trouve des Terrines de bécassines au **Tunis-Hôtel**, rue d'Italie, Tunis.

M. Théodore Ledoux, chancelier de l'ambassade de France à Madrid, est nommé vice-consul à Monastir.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

A vendre une action des Monts-de-Piété tunisiens, s'adresser au journal.

SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS de 1870-71

Les anciens combattants de 1870-71, sont invités à se réunir, munis de leurs pièces militaires, dimanche, 11 mars courant, à huit heures et demie du soir, au Café du Commerce, salle réservée.

OBJET DE LA RÉUNION :

Inscriptions des nouveaux sociétaires ; Lecture et approbation des statuts ; Nomination du bureau définitif ;

SFAX

A qui de droit

Sfax, cette année, a une belle récolte d'olives ; les masraces travaillent à qui mieux mieux, ce qui fait le bonheur de beaucoup, seulement, on dit que chaque médaille a son revers ; en effet, il arrive assez fréquemment de s'apercevoir de la justesse de ce proverbe qui, quoique vieux, n'en est pourtant pas moins logique. — C'est ce qui arrive pour Sfax — la récolte d'olives nécessite un emploi considérable de sel, car pour les conserver, en attendant leur tour de trituration, les masris salent les olives pour les conserver. Or, depuis plus de dix jours, il n'y a plus de sel à Sfax, ce qui cause un préjudice considérable aux propriétaires qui voient non sans regrets leur olives se gâter. Pour peu que cet état de choses continue, le mal ne fera que s'aggraver. L'administration à qui incombe l'alimentation de la ville devrait être un peu plus prévoyante. Heureusement que le sel est détenu par une administration, s'il était entre les mains d'un fermier, celui-ci se serait déjà vu actionné en dommages-intérêts par plus d'un propriétaire. Nous espérons que la situation ne s'aggravera pas davantage, et que le voilier chargé de sel, arrivera avant peu.

Avons nous assez réclamé pour les pistes ? Qu'a-t-on fait ? rien, absolument rien. Nous y reviendrons s'il le faut, avec un peu plus d'arguments à l'appui.

La colonie maltaise paraît-il, se remue, nous avons eu vent (nous donnons ceci sous toutes réserves) qu'une pétition aurait été adressée au Contrôleur civil de Sfax pour obtenir le remplacement des deux membres anglo-maltaises siégeant actuellement au conseil municipal.

Depuis quelques jours l'on s'occupe de planter des arbres sur les bords de notre route du boulevard de la Marine, nous aurons avant peu de l'ombrage, allons tant mieux.

On n'entend parler aujourd'hui que de chiens enragés, le fait est qu'il y en a beaucoup à Sfax. Vendredi dernier partait pour l'Institut Pasteur un colon français, M. Faussier ; aujourd'hui, c'est au tour du brigadier de police, Casanova, d'aller se faire traiter à cet établissement. Il serait grand temps que nos autorités s'occupent un peu plus sérieusement de la sécurité publique ; on voit un tas de chiens divaguer sans cesse dans les rues, ces chiens viennent du dehors. Ce serait pourtant si facile de porter remède à ce mal.

Quand obligera-t-on messieurs les fabricants d'huile à garder chez eux, dans leurs propriétés, les eaux provenant de leurs usines ? Avec un sang-froid qui est très en vogue à Sfax, ces messieurs laissent déverser ces eaux sur le domaine public, ce qui désagrège les voies et répand des odeurs qui n'ont rien du Lubin.

Nous prions M. L..., dans son intérêt, de ne pas trop aigrir, par ses agissements, l'esprit des membres de sa colonie, il s'en trouvera peut-être bien.

N'oubliez pas, cher monsieur, que les conseillers ne sont pas les payeurs, votre conseiller n'a pas toujours l'esprit impartial, ne suivez pas toujours ses conseils. (Ave te capito ?)

TEINTURERIE PARISIENNE

17, Avenue de Paris, Tunis
NETTOYAGES et APPRÊTS
Blanchiment de Flanelles
Spécialité de Nettoyage à sec

L. DAVIN FILS

P. PERRIN
Boucherie Lyonnaise

28, rue d'Italie, Tunis.
la plus ancienne boucherie française

Arrivages toutes les semaines
BŒUFS ET VEAUX DE FRANCE

A vendre ou à louer une **Fabrique de savon** toute agencée.
S'adresser au bureau du journal.

JOAILLERIE; HORLOGERIE BIJOUTERIE

SPÉCIALITÉ DE BIJOUX ARABES

COHEN & HASSID

TUNIS. — 1 Rue de l'Eglise — TUNIS.

MUSÉE ARABE

TUNIS — 11, rue des Parfums — TUNIS

AHMED DJAMAL

Grands magasins de curiosités tunisiennes

Grand choix d'armes arabes anciennes. Costumes du pays, tapis anciens et modernes. — Objet d'art et de collection. — Cuvres damassés. — Assortiment complet de Bijouterie du pays. — Tabletterie. — Gravures de Carthage — Travaux en nacre. — Soieries indigènes de tous dessins sur commande. — Broderies anciennes et modernes, etc.

La Maison se charge de faire les expéditions dans toutes les parties du monde.

GRAND

Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI

4 Rue de l'Eglise

GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS

(authentique) de provenance directe

Prix : 1 fr. 50 le litre

On porte à domicile

CAYES CELESTIN

CIBIAL & Cie

Commission-Exportation

TUNIS, rue de la Sebkhia, 5

Service rapide à domicile

Travaux Hydrauliques

JOSEPH MUSCAT

Plombier-Zingueur

12, rue d'Algérie. — TUNIS

Construction de pompes d'épuisement et pour irrigation, système Letestu modifié à grand débit, à vendre ou à louer.

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

33, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires : 69, rue de la Kasba, et 12, rue Kachachine,

HOTEL DE FRANCE

12, Rue de Constantine, TUNIS

Service à la Carte et à toute heure

P. FOURCADE, propriétaire.

FERRIER, successeur.

Cet hôtel se recommande à Messieurs les voyageurs et touristes par son confort et son heureuse situation.

Cuisine Recommandée

APPARTEMENTS DE FAMILLES

Interprète et Guides à l'Hotel.

A VENDRE

OCCASION EXCEPTIONNELLE

UNE PROPRIÉTÉ

sise à 5 kilomètres de Tunis, à proximité de 2 gares de chemins de fer
Contenance : 5 hectares environ dont 2 en vignes moitié de 2^e et moitié de 3^e feuilles, arbres fruitiers, jardin potager.

Maisons de maître et de fermier.

Bâtimens d'exploitation.

2 oris.

Adacente à la propriété une construction louée à usage de café maure.

Prix modéré.

Facilités de paiements.

S'adresser à l'Administration du journal.

Boulangerie Viennoise

8, boulevard de Paris

FERDINAND HEINRICH

Spécialité de pains viennois

CROISSANTS AU BEURRE

Petits pains pour Restaurants et Hôtels

On porte à domicile

Hygiène de la Bouche

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **oaltar saponiné**

Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DEPOT : à la Pharmacie E. NÉE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme

CAPITAL 15 MILLIONS DE FRANCS

entièrement versés

MM. les actionnaires de la Compagnie Algérienne sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le samedi 14 avril prochain à 3 h. et quart, 11, rue des Capucines.

Aux termes de l'art. 27 des statuts, l'assemblée se compose de tous les actionnaires, propriétaires de dix actions au moins, soit nominatives, soit au porteur.

Les propriétaires d'actions au porteur, devront pour être en droit d'assister à l'assemblée générale, avoir déposé leurs titres vingt jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion, pour les actions déposées aux caisses de la compagnie à Alger, Bône, Constantine, Marseille, Oran et Tunis.

Les modèles de pouvoirs seront délivrés au siège de la compagnie et aux caisses désignées ci-dessus.

Il sera remis aux déposants, à Paris, une carte d'admission nominative et personnelle.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

MOURAILLE FRÈRES

20, rue Essadikia, 20 - TUNIS

Tuiles Arnaud Etienne ; Tuiles Roux frères ; Briques creuses 005 et 007 ; Briques pleines ordinaires ; Briques polies ; Carreaux de premier, deuxième et troisième choix ; Briques à plancher ; Plâtre blanc surfon ; Plâtre gris ; Ciments de toutes qualités en barils et en sacs à rendre ; Lattes à plafond et liteaux.

Entrepot : **Enclos de la Douane** à côté de la gare Bône-Guelma

DEMANDER LE PRIX COURANT

G. GUERRIERA, représentant

DOMAINE POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE

& CEMENTS

Dépôt : près de la gare française

VIN ROUGE

Vin blanc, eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C^o Bureaux : à l'entrepôt du Domaine, rue de Portugal.

Gordonnerie Toulousaine

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres

33, Rue Al-Djazira 33. - TUNIS

BAINS EUROPÉENS

ET TURCO-ROMAINS



HYDROTHERAPIE, MASSAGE FRICTIONS

Salles de repos, buffet, gymnase

Pédicure, etc.

Etude de M^r SOULET, huissier à Tunis.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le lundi douze mars 1894, à huit heures du matin, il sera procédé dans la salle de vente de Messieurs les Commissaires Priseurs de Tunis sise rue de Danemark, à la vente aux enchères publiques de :

Bureau, glace, table, machinisme à coudre, chaises et autres objets.

Au comptant et frais en sus.

L'huissier poursuivant,

Signé : SOULET

Pelletterie et Plumes

M. BLANC Naturaliste, 16, rue Al-Djazira.

Préparation de toutes sortes d'animaux.

Le Gerant : Em. LACROIX

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

CAPITAL 3 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vues et à échéances fixes. -- Gardes de titres. -- Paiement et escompte de coupons-Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS -- EMISSIONS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 15 Millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, Recouvrement, Avances sur titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissement de coupons. Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. -- Bons de caisse : Bons à un an et deux ans, 3 0/0 ; Bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; Bons à cinq ans, 4 0/0.

LE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE

ASSURANCES SUR LA VIE

LA UNION ET LE PHENIX ESPAGNOL

COMPAGNIE FRANÇAISE

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

LA THEMIS

COMPAGNIE FRANÇAISE

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Pour tous renseignements: S'adresser à

M. ROUQUEROL, rue d'Espagne

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes. -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

Sellerie - Bourrellerie Française

32, rue Al-Djazira - TUNIS

JULES LARROUIL

Ancien Chef d'Atelier de la maison MAURICE LAMBERT, de TUNIS

M. LARROUIL a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs qu'il a institué, à Tunis une Société Coopérative, succursale des Grandes Sociétés de Paris, Toulouse, etc., où tout ouvrier bourrellier ou sellier français, venu en Tunisie, trouvera toujours peu ou beaucoup de travail, aura, en un mot, l'existence provisoire assurée.

Pour venir en aide à ce but fraternel et patriotique, M. LARROUIL fait appel au concours de MM. les Colons, qui, ayant besoin d'un ouvrier, voudront bien s'adresser à lui.

La journée de travail est fixée à 5 francs, les frais de route à la charge de la maison.

Pour assurer la réussite de son œuvre, M. LARROUIL n'a rien négligé et s'étant assuré le concours des plus Grandes Maisons de France, il est à même, dès ce jour, de livrer des marchandises et fournitures à prix défiant toute concurrence honnête.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Cuir noir de France, 1 ^{re} qualité, bande de 8 à 10 kilos. le k.	3 fr.	Selles Anglaises, avec bride complète, depuis.....	32 fr.
Cuir noir, 2 ^{me} qual., bande de 4 à 5 k.....	1.95	Brides Anglaises, cuir jaune à 4 rênes, mors nickel à 12 et.....	15 »
Cuir blanc, 1 ^{re} qual. bande de 10 à 12 k.....	2.40	Harnais de cabriolet, depuis.....	50 «
Crin animal, tout cardé.....	2.25	Harnais de labour, depuis.....	40 «

Abonnement dans les fermes et en ville, p. l'entretien des harnais, au mois par bête 1,25

Pour l'abonnement, toute pièce de harnais mise hors de service par usure, sera remplacée par une neuve.

Un ouvrier passera tous les mois pour exécuter les travaux. Les frais de déplacement sont à la charge de M. LARROUIL.

M. LARROUIL reprend toute marchandise non conforme à ces conditions.

Comptant : 3 0/0 d'escompte ; 45 ou 60 jours, sans escompte, payable dans Tunis

Demandez partout

L'APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

Messageries Françaises

DEMANGE & C^{ie}

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse au Café du Commerce.

Maison PIERRE AUVIN. - TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B - Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

Manufacture de carreaux de Faïence

Fourmaux-Tourquin

à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul CAILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) - TUNIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS - 22, Rue d'Italie, 22 - TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

Maison de gros et de détail

AUX ARMES DE S^T-ETIENNE

C. BOURY

TUNIS - Rue Al-Djazira, 25

SUCCURSALES AU KEF ET A SFAX

Armes de Chasse et de Tir - Location d'Armes - Cartouches chargées

Douilles, Plombs et Articles de Chasse - Sabres, Epées, Eperons.

ATELIER DE RÉPARATIONS

Dépôt de Méches à Mine - Dépôt de Poudres de Chasse et de Mine de l'Etat.

Au Cadran Universel

CHARLES KLOTH

TUNIS - 17, avenue de France, 17 - TUNIS

Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.

FER QUINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE??

LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE??



Stomachique Reconstituante de Felice BISLERI MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du Vermouth.

L'EAU

de la R. Sorgente Angelica de NOCERA UMBRA, légère, gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarée par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table.



Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker - TUNIS



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. - Vente toujours croissante. - Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. - Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. - Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS

Env. f. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

FABRIQUE DE CONFISERIE SUISSE

J. F. DESHUSSES

A Versoix, près de Genève (SUISSE)

Maison fondée en 1852

PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR

et diplômes d'honneur

Agent général pour la Tunisie :

A. MODIGLIANI, Avenue de France, 4, (Passage de Tunis).

BASSIN D'ARCAÇON

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES PARQUEURS REUNIS

HUITRES

MARENNES, ARCAÇON, OSTENDE

HUITRES : d'Arcachon, depuis 0,40 la douz. ; de Marennes, depuis 0,75 la douz.

CASSE-CROUTE

AGENCE GÉNÉRALE POUR L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE :

12, RUE D'ITALIE - TUNIS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23^e, rue Al-Djazira (ancien local). - TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en costume de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départs de Tunis

Lundi A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse.

Mardi A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Mardi A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Mardi A 3 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.

Vendredi A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Samedi A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.